
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 avril 2017

DCM N° 17-04-27-5

Objet : Soutien aux compagnies de théâtre messines : accompagnement au Festival d'Avignon concerté avec la Région Grand Est.

Rapporteur: M. LEKADIR

La Ville de Metz attache une grande importance à la création et à la diffusion du spectacle vivant. A ce titre, elle accompagne, au moyen de conventionnements pluriannuels, le développement de huit compagnies de théâtre actives sur son territoire et s'est engagée de manière durable pour soutenir l'espace Bernard-Marie Koltès, TCRM-Blida ou encore le festival Passages, en portant une attention particulière à la place faite aux artistes messins dans leurs programmations et accueils respectifs.

La Région Grand Est a mis en place un dispositif de soutien spécifique aux compagnies régionales pour participer au Festival Off d'Avignon, dont la prochaine édition est prévue du 7 au 30 juillet 2017. Ce temps fort de la saison théâtrale leur permet de bénéficier d'une visibilité et d'une reconnaissance nationale et internationale.

Parmi les quatorze compagnies sélectionnées, le jury régional a retenu trois compagnies messines. Près d'un quart des artistes accompagnés au Festival d'Avignon seront donc originaires de Metz. Il est important de souligner le caractère exceptionnel de la constitution géographique de cette sélection qui témoigne de la qualité, du dynamisme et de la créativité des compagnies de notre ville. Ce choix constitue, d'une certaine façon, une consécration du travail mené depuis ces dernières années par ces artistes en partenariat fort avec la Ville et ses structures culturelles, à plusieurs titres : la recherche artistique, la production et la diffusion de spectacles à Metz et au-delà (certains ont été soutenus en tant qu'artistes associés à l'espace BMK) et aussi l'éducation artistique (participation aux dispositifs communaux des résidences d'artistes dans les écoles et Entr'act).

Par ce dispositif, la Région décide, en concertation avec les villes volontaires associées, de promouvoir la présence des compagnies travaillant sur le territoire régional au Festival d'Avignon, plate-forme professionnelle stratégique pour la filière économique du spectacle vivant. Pour cela, elle met à disposition la Caserne des pompiers, théâtre de 80 places et d'autres lieux emblématiques de la Cité des Papes. Le budget alloué finance une participation aux frais des compagnies, la location des salles et l'organisation de l'opération.

Pour enrichir encore sa politique en faveur du spectacle vivant, et adhérant pleinement à la démarche de coopération entre collectivités en matière culturelle, la Ville souhaite ainsi devenir partenaire de la Région sur ce dispositif à l'image de Strasbourg et Reims également engagées dans ce dispositif.

C'est en effet l'occasion de témoigner de son soutien aux compagnies messines qui ont été sélectionnées, reflétant le potentiel, la qualité, la richesse et la diversité de son territoire dans ce domaine. C'est également un vecteur de rayonnement pour Metz sur ce festival mondialement reconnu.

Les objectifs partagés sont les suivants :

- soutenir la diffusion de créations professionnelles messines et régionales à l'échelle nationale et internationale ;
- soutenir l'emploi culturel et la pérennité des équipes de création en leur permettant d'accéder à de nouveaux réseaux de diffusion ;
- faciliter la rencontre entre artistes et responsables d'équipements de diffusion - production ;
- promouvoir Metz et la région comme terre de création artistique, d'expérimentation et d'innovation.

Sur les soixante-cinq candidatures, quatorze projets ont finalement été retenus par un jury régional, parmi lesquelles les trois créations des compagnies messines suivantes :

- Astrov, dirigée par Jean de Pange, avec la pièce "Je t'écris, mon amour",
- Viracocha-Bestioles, dirigée par Martine Waniowski, avec le spectacle pluridisciplinaire jeune public "Sous la neige",
- Pardès Rimonim, dirigée par Bertrand Sinapi et Amandine Truffy, avec la pièce "Un siècle".

La Ville de Metz souhaite soutenir ces compagnies à hauteur d'une enveloppe globale de 10 000 euros, répartie selon le niveau d'aide apportée à chaque compagnie dans le cadre du dispositif des conventionnements triennaux et dont le détail figure ci-après.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

CONSIDERANT que trois compagnies messines ont été sélectionnées pour participer au Festival Off d'Avignon 2017 via le dispositif de soutien à la diffusion mis en place par la Région Grand Est,

CONSIDERANT que la Ville de Metz attache une grande importance à la création et à la diffusion du spectacle vivant, adhère à la démarche de coopération avec la Région Grand Est et d'autres villes du territoire régional et souhaite devenir partenaire de la Région sur ce dispositif de soutien à la diffusion au Festival Off d'Avignon,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE SOUTENIR les trois compagnies de théâtre messines sélectionnées par la Région Grand Est pour participer au Festival d'Avignon.

D'ATTRIBUER des subventions pour un montant total de 10 000 euros aux associations suivantes :

- Compagnie Viracocha-Bestioles	5 000 €
- Compagnie Astrov	2 500 €
- Compagnie Pardès Rimonim	2 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ